

DEPOT LEGAL
Charente inférieure
n° 111
1908

Association des Abonnés

AU

TÉLÉPHONE

Amélioration des Communications électriques et postales



SIÈGE SOCIAL :

47, Rue des Mathurins

PARIS

Téléphone 112-41
Code français AZ



JUIN 1908. — N° 48

Reproduction de la première couverture de Je Sais Tout.

CARALP

TAILLEUR

1 et 3, rue Laffitte — Téléphone 299.31

PARIS

COUPE NOUVELLE EXCLUSIVE

SUPPRIMANT LES ESSAYAGES

ÉLÉGANCE ET AISANCE

Réussite de tous Vêtements assurée

PAR LE

MOULAGE DU BUSTE

Renseignements confidentiels - Recherches intimes

POLICE OFFICIEUSE

LOUIS GUILLAUME, *
Ex-Insp^r de la Sûreté, DIRECTEUR
3, place des Atignoles
(à 3 minutes gare Saint-Lazare)

RENSEIGNEMENTS
CONFIDENTIELS
ET INTIMES

POLICE OFFICIEUSE

Projet de mariage.
Infidélité.
Séparation de corps.
Divorce. Surveillance
filature de jour et de nuit
par agents des deux sexes.
Surveillance d'aliénés. Pro-
tection contre le chantage.
Agents spéciaux pour surveil-
lances et filatures dans villes
d'eaux. Villégiatures mondaines.
Bains de mer. — FRANCE ET ETRANGER.

Téléphone 538-77.

Adresse télégraphique : LOUGUIL-PARIS



TOUJOURS

A MIEUX

Sur demande adressée à AMIEUX FRÈRES, à
Nantes, il sera envoyé un petit poisson-surprise.

ACHETEURS !

VOULEZ-VOUS REVENDRE

vosre automobile après un long service sans perdre sur le prix d'achat ?

Achetez une

DE DION-BOUTON

Les DE DION-BOUTON sont des billets de banque dont on peut faire la monnaie à n'importe quel moment.
Usines à Puteaux (Seine)

Demander le Catalogue A. T.

ENTREPRISE GÉNÉRALE de TRAVAUX de

COMPTABILITÉ

JAMET L. O., BUFFEREAU A. O. & AUSSOUR A.

Experts-Comptables près les Tribunaux

Dirigent et contrôlent personnellement les Travaux qui leur sont confiés.
Conditions modérées.

96
RUE DE RIVOLI

(Angle du Bd Sébastopol)

TÉLÉPHONE 305-82

Téléphone 112.41

Code Français A Z

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41

Code Français A Z

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^e)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins — Téléph. 112.41.

“ LES TÉLÉPHONES ”

“ ASSOCIATION DES ABONNÉS ”

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Tresorier : M. P. Gréténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Girardeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46.

Robert Gangnat, agent général de la Société des auteurs dramatiques, 8, r. Hippolyte-Lebas.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Edouard Leblond, entrepreneur, 61, rue de Maubeuge.

P. Munier, 38, rue Perronne, Neuilly-sur-Seine. Tél. 535.

le Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 7, rue de Messine. Tél. 587-89.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

Henri de la Valette, ingénieur des mines, 12, avenue Kléber. Tél. 648-90.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boileau. Tél. 143-96.

Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M Herbert Laws Webb, 55, Old Queen Street, Londres.

Le Garde-Meuble Public agréé par le Tribunal

BEDEL & C^{IE}

BUREAU CENTRAL
18, Rue Saint-Augustin (II^e)
TÉLÉPHONE 259-24

DÉMÉNAGEMENTS

PARIS

BUREAU
Avenue Victor-Hugo, 18
(Passy) XVI^e arr.
Téléphone 664-35

MAGASINS

R. Championnet, 194 (av. St-Ouen) 18 ^e	Téléphone 511-19
R. Lecourbe, 308 (Vaugirard) XV ^e	709-32
Rue de la Voûte, 14, XII ^e	916-68
R. Véronèse, 2 et 4 (Gobelins) XIII ^e	819-10
Rue Barbès, 16 (Levallois)	530-65
Av. de Saxe, 42	

Recouvrements à forfait de toutes créances
Tous les Frais de poursuites à notre charge (Rien à payer en cas d'insuccès).

REPRÉSENTATION DEVANT TOUS TRIBUNAUX, Civil ou de Commerce
Concordats, Liquidations Judiciaires et Amiables, Faillites, Rédaction d'actes.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE
Renseignements gratuits. — Pas d'avance à faire.

PRÊTS DE TOUTE NATURE. — ASSOCIATIONS, COMMANDITES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CONTENTIEUX
14, Place Clichy, PARIS
TÉLÉPHONE : 504-37

ANNUAIRE 1908

L'Annuaire officiel commence enfin à être mis en distribution.
Nous serions heureux de recevoir l'opinion de nos lecteurs à son sujet :
la publicité qui y figure sous toutes les formes nous paraissant, notamment,
comme nous l'avons déjà dit, sortir du cadre d'un organe officiel.

En cas de réclamation urgente, s'adresser toujours à

L'Association des Abonnés au Téléphone
47, Rue des Mathurins. -- Téléphone 112-41

5 FRANCS PAR AN. — Voir les Bulletins d'adhésion ci-joints.

Association des Abonnés au Téléphone
47, RUE DES MATHURINS, PARIS |
Téléphone 112-41.

BULLETIN D'ADHÉSION

Je, soussigné.....
demeurant à..... téléphone.....
déclare adhérer à l'Association des Abonnés au
Téléphone et m'engage à payer ma cotisation de
5 francs (Année 1908).

A....., le..... 190.....
(Signature).

Association des Abonnés au Téléphone
47, RUE DES MATHURINS, PARIS
Téléphone 112-41.

BULLETIN D'ADHÉSION

Je, soussigné.....
demeurant à..... téléphone.....
déclare adhérer à l'Association des Abonnés au
Téléphone et m'engage à payer ma cotisation de
5 francs (Année 1908).

A....., le..... 190.....
(Signature).

SOMMAIRE

	Pages.		Pages.
Comment sortir du gâchis téléphonique, par M. de Montebello	3	Notre pétition	9
A quoi sert l'Association des Abonnés	6	Le téléphone « à l'œil »	10
Notre programme	7	L'incendie de Gutenberg.	10
Un annuaire honteux.	8	Trois ans ou six ans ?	11
Le meeting de Passy	8	L'Etat fera-t-il faillite ?	11
		Remises à nos adhérents	15

Comment sortir du gâchis Téléphonique.

La Faillite de l'Administration.

Le rôle de l'Association des Abonnés.

L'Administration est impuissante.

Il faut recourir à l'Industrie privée.

La crise téléphonique s'aggrave de jour en jour.

Malgré les promesses de l'Administration, les Abonnés n'ont constaté jusqu'à ce jour aucune amélioration notable dans le service déplorable des téléphones. Et l'avenir ne s'annonce pas mieux que le présent.

L'Association des Abonnés au Téléphone n'a cependant pas ménagé ses

efforts depuis quatre ans, et nul ne peut l'accuser d'avoir manqué de bonne volonté, de patience et de désintéressement.

Nous avons étudié la question téléphonique, à la place de l'Administration endormie dans sa routine. Avec le concours de spécialistes éminents de France et de l'étranger, nous avons établi un programme de réformes.

Ce programme, M. Bérard avait promis de l'étudier, mais il n'a cherché qu'à éluder la question, en bernant sans cesse les Abonnés.

Son successeur, M. Simyan, l'a étudié et, après en avoir reconnu l'utilité et l'urgence, il l'a adopté entièrement en principe. Malheureusement le projet de loi qu'il vient de présenter, est absolument informe et inapplicable, tant par sa teneur, que par l'opposition qu'il suscite déjà à la Chambre, et par l'hostilité systématique qu'il rencontre dans sa propre administration.

De son côté le Parlement est impuissant à faire lui-même la réforme téléphonique et à mettre sur pied un projet cohérent et rationnel, car l'Administration ne lui fournit pas les renseignements nécessaires.

C'est donc l'avortement complet des réformes.

*
* *

En présence de cette lamentable faillite de l'Administration, il nous est impossible de patienter plus longtemps.

A une situation anarchique, il faut un remède énergique et radical.

Nous ne voulons plus de promesses qui ne sont jamais tenues, et qui, après quatre ans d'atermoiements et d'attente, aboutissent à l'effondrement total.

Nos téléphones continuent à fonctionner de mal en pis. Ils sont les plus défectueux qui existent et nous rendent la risée du monde civilisé.

Car l'Etat est absolument impuissant à exploiter le téléphone, entreprise des plus délicates et d'une nature toute particulière.

*
* *

L'Etat est incapable au point de vue financier.

Pour mettre les téléphones à la hauteur des besoins actuels et assurer l'avenir, tant pour Paris que pour la Province, il faudrait plusieurs centaines de millions.

Les nécessités financières et budgétaires ne permettent pas à l'Etat de fournir un pareil effort.

Aussi le projet de loi du Gouvernement prévoit-il seulement 42 millions de crédits.... échelonnés en six ans! Autant jeter une goutte d'eau dans la mer!

*
* *

L'Etat est incapable au point de vue technique.

Il a prouvé son impuissance à mettre sur pied avec rapidité un projet quelconque de réformes, rationnel et pratique.

La lenteur et la complication des rouages administratifs, la routine et l'inertie des bureaucrates ne permettent pas d'adopter à temps et avec décision les perfectionnements réalisés par la science.

Quand on s'est décidé à installer un nouveau système, il est déjà vieilli et remplacé à l'étranger.

*
* *

L'Etat est incapable au point de vue du personnel.

Il ne peut ni choisir, ni diriger convenablement le personnel chargé d'un travail très délicat, qu'il s'agisse de réparer les appareils ou de donner les communications.

Le recrutement se fait au hasard des recommandations.

Le personnel est écoeuré et dégoûté par le favoritisme éhonté qui s'exerce à tous les degrés de l'échelle.

Faut-il s'étonner, dans ces conditions, si son rendement est insuffisant ?

*
* *

L'Etat est incapable au point de vue commercial.

Il n'a aucune aptitude commerciale et industrielle.

Il ignore même ce que lui coûtent — ou lui rapportent — les téléphones !

Le personnel, inamovible, a un avancement automatique et n'est pas intéressé au développement et au bon fonctionnement du service.

Au lieu de chercher à développer sa clientèle, l'Administration fait tout son possible pour écarter les nouveaux abonnés.

Que penserait-on d'un commerçant qui aurait peur d'avoir trop de clients ?

*
* *

Voilà les causes de la faillite de l'Administration.

A cette situation il n'y a qu'un seul remède :

On ne peut réorganiser les téléphones qu'avec le concours de l'industrie privée.

Jusqu'ici nous n'avions pas proposé cette solution. Nous conservions encore des illusions sur les réformes que pouvait faire l'Administration.

Nous avons essayé loyalement de collaborer avec elle, de faire patienter l'opinion, de calmer les abonnés irrités.

Aujourd'hui la mesure est comble, après ce dernier et éclatant aveu d'impuissance que vient de donner l'Administration.

Il faut donc à l'Etat le concours de l'industrie privée pour l'aider à solutionner la question téléphonique.

*
* *

Seule une industrie privée pourra réunir le capital nécessaire, sans difficulté aucune, et mettre, en deux ou trois ans, le téléphone à la hauteur des besoins.

Seule l'industrie privée, qui n'a les mains liées par aucune bureaucratie compliquée, peut exécuter rapidement un programme de réformes.

Seule une entreprise particulière saura choisir un personnel soustrait aux influences politiques et apte à satisfaire sa clientèle ; des chefs compétents responsables et intéressés, directement et personnellement, à la prospérité de l'entreprise.

Une société, dont les capitaux sont en jeu, fera tout pour accroître ses bénéfices, et par suite, comme tout bon commerçant, elle s'efforcera de satisfaire sa clientèle, d'augmenter le nombre des abonnés et son chiffre d'affaires, aussi bien à la satisfaction du public qu'au profit de l'Etat.

*
* *

Abonnés du téléphone, êtes-vous satisfaits ?

Avez-vous constaté une amélioration notable depuis quatre ans ?

Non ! répondez-vous à l'unanimité.

Voulez-vous des réformes ?

Oui ! sans doute.

Eh bien ! Vous êtes le nombre ! Souvenez-vous que vous en avez la force.

Isolés, vous êtes impuissants contre l'Administration. Unis et groupés vous pouvez faire capituler la bureaucratie qui se reconnaît elle-même incapable, et imposer votre volonté au Gouvernement et aux Chambres.

L'heure est venue d'agir énergiquement et de montrer par des actes que nous n'entendons pas être bernés plus longtemps !

Plus nous serons nombreux et unis, plus nous serons puissants.

Tous les Abonnés, dans leur intérêt, doivent venir à nous.

Adhérez tous à l'Association des Abonnés au Téléphone.

MARQUIS DE MONTEBELLO,

Président de l'Association des Abonnés au Téléphone.

A QUOI SERT L'ASSOCIATION DES ABONNÉS

**A faire aboutir les réclamations de
ses adhérents. — A obtenir des réformes.
L'union fait la force.**

A quoi sert, nous demande-t-on parfois, l'Association des Abonnés au téléphone ?

Son rôle est double :

1^o Elle sert d'abord à donner aux Abonnés des satisfactions immédiates, en transmettant leurs réclamations et en leur faisant accorder des sanctions rapides et efficaces. A ce point de vue, nous devons reconnaître que l'Administration s'est toujours efforcée de nous donner satisfaction.

Des instructions ont été données par le Sous-Secrétaire d'Etat aux chets de services pour que les réclamations

transmises par l'Association des Abonnés soient prises en sérieuse considération et fassent l'objet d'une étude toute spéciale.

D'ailleurs, l'Abonné ne sait souvent pas à quel service il doit adresser sa réclamation : l'organisme administratif est si compliqué ! Neuf fois sur dix il se trompe. Il n'adresse pas sa plainte au fonctionnaire compétent. Celle-ci subit d'abord, de ce fait, un retard sensible, et risque ensuite d'échouer dans un service, où elle sera classée, sans enquête, après une réponse de pure forme.

Au contraire, l'Association sait à quelle porte frapper suivant la nature de la réclamation. Elle obtient *toujours une enquête sérieuse et une solution rapide* : toutes les fois que la plainte est bien fondée, il est rare que l'Abonné n'obtienne pas satisfaction.

Tous ceux qui se sont servis de notre entremise n'ont eu qu'à s'en louer, et nous ont exprimé leur satisfaction.

2^o En second lieu, l'Association a un but d'intérêt général. Par la force que donne le nombre, elle seule peut faire pression sur l'Administration, agiter la presse et l'opinion publique, saisir le Parlement pour *obtenir les réformes mettant fin à la situation actuelle*.

Tout ce que l'Administration a fait ou essayé de faire, c'est sur les instances réitérées de notre Association.

Plus nous serons nombreux, plus nous serons puissants pour contraindre les pouvoirs publics à faire les réformes qui s'imposent.

C'est donc l'intérêt de tous les abonnés de venir à nous.

Abonnés, adhérez tous à l'Association des Abonnés au Téléphone.

Notre Programme

Il ne suffit pas de critiquer la situation téléphonique actuelle : il faut établir un programme de réformes net et précis.

Ce programme, l'Association des abonnés l'a formulé peu après sa fondation, après une enquête approfondie confiée aux techniciens les plus compétents.

Dès 1905, j'ai publié une brochure, la *Question des Téléphones*, dans laquelle je résumais notre programme. Le principe était le suivant : imiter l'organisation des pays étrangers, là où le service téléphonique donne toute satisfaction au public.

Au point de vue du matériel, nous avons réclamé l'adoption de la Batterie Centrale, mais telle qu'elle fonctionne aux Etats-Unis, et nous avons mis l'Administration en garde contre les résultats déplorable que causerait l'application d'une demi-réforme et

d'un système bâtarde, notamment par la conservation des piles et la non unification des appareils.

Nous avons demandé l'autonomie et la réorganisation complète du service : autonomie technique, en mettant à la tête de l'Administration un directeur compétent et responsable ; autonomie financière, en donnant aux services téléphoniques les crédits nécessaires pour l'exécution des réformes.

Il est de toute nécessité que l'Administration adopte les méthodes commerciales et industrielles pour l'exploitation des téléphones ; qu'elle dresse un inventaire annuel et un bilan sérieux de sa gestion ; qu'elle s'efforce de satisfaire et d'accroître sa clientèle, au lieu de décourager les nouveaux abonnés.

Nous avons réclamé un recrutement meilleur et une éducation professionnelle du personnel, qui, mieux dirigé et mieux préparé, donnerait satisfaction au public.

Nous avons demandé enfin la suppression des clauses draconiennes imposées aux abonnés par le règlement, et la substitution au tarif forfaitaire actuel, injuste et trop cher, du tarif gradué qui mettrait le téléphone à la portée de tous.

Ce programme, nous l'avons soumis à l'Administration, qui en a reconnu le bien fondé, et l'a adopté entièrement. Mais, malgré ses promesses, elle a différé sans cesse l'exécution des réformes. Elle n'a même pas voulu, après nous l'avoir promis, admettre des délégués de l'Association dans ses commissions, où notre présence aurait pu éviter plus d'une gaffe.

Après avoir reconnu la nécessité des réformes que nous préconisions l'Administration n'a pas voulu, ou n'a pas pu exécuter les réformes.

En présence d'une telle impuissance,

il est de toute évidence que l'Administration incapable doit demander main forte à l'industrie privée.

MARQUIS DE MONTEBELLO.

Un Annuaire honteux

Nous intentons un procès au concessionnaire de la publicité. — Une publicité déplacée.

Depuis la distribution de l'Annuaire — qui a paru avec quatre mois de retard — nous avons reçu des centaines de lettres de nos adhérents, qui témoignent de leur mécontentement le plus vif à l'égard de cette publication — officielle, hélas ! Le papier est déplorable, et on se demande dans quel état seront, au bout de quelques mois, les exemplaires des bureaux de poste.

Mais c'est surtout la publicité qui provoque les plaintes unanimes. Des faits très nets de concurrence déloyale ont été relevés par de nombreux abonnés, et soumis à notre Commission judiciaire, qui a reconnu le bien fondé de ces réclamations.

Sur la demande des intéressés, nous intentons en leur nom un procès contre le concessionnaire de la publicité devant le tribunal de commerce.

D'un autre côté, beaucoup d'abonnés se sont plaints à nous — et avec raison — du caractère vraiment trop... spécial de certaines annonces — textes et figures — absolument déplacés dans une publication mise entre les mains de tous, enfants comme adultes, et qui conviendraient mieux à des brochures médicales. Il est absolument honteux

qu'un annuaire officiel ait accueilli une semblable publicité.

Une partie de la publicité est faite par des personnes qui ne sont pas abonnées au téléphone. Est-ce admissible ?

Dernier détail, enfin, que nous empruntons au *Journal des Postes* :

« L'article 18 des clauses spéciales au premier lot de l'adjudication de l'Annuaire prévoyait que « les adresses à porter par les soins de l'adjudicataire sur les documents à distribuer aux abonnés et au service, seraient, à son choix, manuscrites ou imprimées ».

« Or, sait-on par qui ce travail a été fait ? Sait-on par qui ont été portées sur les documents à distribuer aux abonnés et au service, les adresses ?

« Eh bien, ce travail a été fait par les soins de la Recette principale de la Seine.

« Quand nous disions que le cahier des charges n'avait pas été fait par l'adjudicataire actuel, mais seulement pour éloigner les importuns, exagérons-nous ? »

LE

Meeting de Passy

Après l'ouverture des Sablons. — Contre l'incurie administrative. — Allocution de MM. de Montebello, Thévin, d'Andigné. — L'ordre du jour.

L'ouverture du bureau des Sablons — que l'administration escomptait comme un triomphe ! — a provoqué une perturbation sans précédent parmi les abonnés de Passy : certains d'entre eux ont vu leur service interrompu pendant 15 et 20 jours !

Un meeting de protestation des abonnés de Passy contre l'incurie administrative s'est tenu le lundi 1^{er} juin, à neuf heures du soir, au café de la Rotonde, 12, chaussée de la Muette,

sous la présidence du marquis de Montebello. Deux cents abonnés environ y assistaient.

Après avoir retracé le but et le rôle de l'Association des Abonnés au Téléphone et montré l'utilité qu'elle présente pour tous, M. de Montebello résume brièvement les fautes et les erreurs incroyables commises par l'administration qui a fait preuve au bureau des Sablons d'une imprévoyance extraordinaire.

Malgré les vertissements de l'Association, on n'a donné aux abonnés qu'une caricature de Batterie centrale, qui ne pouvait que causer des mécomptes, par suite de la conservation des piles primaires et de la non unification des appareils.

On avait oublié — simplement ! la transformation des postes supplémentaires : d'où une « couleuvre » — supplémentaire elle aussi — de deux millions que le Parlement devra avaler bon gré mal gré.

Le multiple n'était pas prêt : il n'avait pas même été essayé, pas plus que les lignes auxiliaires ! Les lignes des abonnés avaient été mêlées, le répartiteur « loupé » ; les accumulateurs ne marchaient pas ; on avait confondu les signaux des abonnés supplémentaires avec ceux des abonnés principaux : bref, suivant l'expression d'une employée, une *mélasse* telle qu'on n'en avait jamais vu de mémoire de téléphoniste.

Le personnel était insuffisant, surmené. Il y avait des téléphonistes qui n'avaient ni casque, ni transmetteur !

L'anarchie téléphonique, conclut M. de Montebello, croît de jour en jour ; il est grand temps d'y mettre fin.

Si l'administration ne veut pas faire faillite, il faut qu'elle fasse d'urgence les réformes nécessaires, et qu'elle exécute immédiatement le programme de l'Association, qu'elle a entièrement accepté. Mais il faut qu'elle obtienne sans tarder l'argent nécessaire, et qu'on la réorganise en plaçant à sa tête un directeur responsable, homme du métier et soustrait aux influences comme aux revirements politiques.

M. de Montebello est très applaudi, ainsi que M. Thévin, secrétaire de l'Association — qui vient protester aussi comme victime et comme abonné de Passy — et qui donne, entre autres, l'intéressant renseignement suivant : tous les abonnés, dont la suspension a

duré plus de quinze jours, ont droit à des dommages-intérêts, sous forme d'une diminution du prix de leur abonnement.

M. d'Andigné, le sympathique conseiller municipal de la Muette, obtient également un vif succès en faisant le procès de l'administration, et en demandant la formation d'un groupe de défense téléphonique parmi les élus de Paris.

L'ordre du jour suivant est voté à l'unanimité :

« Les abonnés au téléphone de Passy, réunis au nombre de deux cents :

« Avant entendu les explications de MM. de Montebello, président, et Thévin, secrétaire de l'Association des Abonnés au téléphone, et de M. d'Andigné, conseiller municipal ;

« Emettent le vœu :

« 1° Qu'il soit constitué parmi les élus de Paris, sur l'initiative de l'Association des Abonnés, un groupe de défense téléphonique ;

« 2° Que l'administration revienne à l'ancien système pour les postes supplémentaires, et permette aux titulaires de ces postes d'appeler directement les abonnés et d'être appelés par eux, sans être obligés de passer par l'intermédiaire de l'abonné principal. »

Merci aux journaux qui ont bien voulu annoncer ce meeting, le *Journal*, le *Journal des Débats*, le *Gaulois*, l'*Eclair*, l'*Echo de Paris*, l'*Intransigeant*, la *Libre Parole*, etc.

Notre Pétition

Pour le retour à l'industrie privée.
La faillite de l'Administration.

Pour appuyer notre campagne en faveur de la rétrocession du téléphone à l'industrie privée, et pour bien montrer à l'Etat qu'en agissant ainsi nous sommes les interprètes de l'immense majorité des abonnés, nous venons de lancer la pétition suivante, dont nous tenons des exemplaires à la disposition de tous les abonnés.

Cette pétition sera déposée sur le bureau de la Chambre.

ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

Paris, 47, rue des Mathurins, 47, Paris

Pétition relative à l'amélioration des services téléphoniques.

A Monsieur le Président de la Chambre des députés,

Les soussignés, abonnés au téléphone :

Considérant que la crise téléphonique s'aggrave de jour en jour et que l'Administration est impuissante à améliorer les services par ses seuls moyens ;

Considérant que l'Administration, sous l'impulsion de l'Association des Abonnés au Téléphone, a paru chercher à réaliser quelques réformes et a même présenté un projet de loi destiné à résoudre la crise; mais que celle-ci n'en subsiste pas moins tout entière;

Que la mise en service de la Batterie Centrale dans certains quartiers s'est faite dans des conditions si déplorables qu'elle y a causé une perturbation générale;

Que la projet de loi déposé à la Chambre paraît déjà informe et inapplicable, tant par sa teneur que par l'opposition qu'il rencontre aussi bien dans le Parlement que dans l'Administration elle-même;

Considérant donc qu'il n'y a plus lieu de compter sur l'Etat pour reconstituer et exploiter le téléphone, entreprise des plus délicates et d'une nature toute particulière; que tout d'abord la situation financière ne lui permet pas d'appliquer aux réformes téléphoniques les centaines de millions indispensables, au lieu des quelques millions de crédit à échelonner en 6 ans demandés par l'Administration;

Qu'au point de vue technique l'Administration a prouvé son impuissance à profiter en temps utile des progrès de la science et à mettre sur pied un projet quelconque rationnel et pratique;

Que l'Administration est incapable soit de choisir, soit de diriger convenablement son personnel chargé d'un travail particulièrement délicat;

Que l'Administration n'a aucune aptitude commerciale et industrielle, et qu'au lieu de développer sa clientèle, elle en redoute l'accroissement;

Considérant que, dans de telles conditions,

la faillite de l'Administration doit être constatée, et qu'il apparaît évidemment que, pour solutionner la crise téléphonique, l'Etat n'a d'autres moyens que de faire appel dans une large mesure au concours de l'industrie privée;

Que seule une société privée pourra réunir immédiatement tous les capitaux nécessaires, exécuter rapidement un programme de réformes matérielles modernes et complètes, choisir un personnel compétent et diligent, s'efforcer, en un mot, d'agir commercialement, aussi bien à la satisfaction du public qu'au profit de l'Etat dont les droits et les intérêts seraient également sauvegardés ;

Demandent instamment au Parlement d'inviter le Gouvernement à présenter un projet de loi de mise en régie de l'Exploitation des Téléphones.

Cette pétition se couvre rapidement de signatures. Nous engageons vivement tous les abonnés à la signer et à la faire signer par leurs amis.

Le Téléphone "à l'œil"

On nous assure — et nous tenons le fait de bonne source — que certaines personnalités artistiques, théâtrales et littéraires ont le téléphone « à l'œil », et ne paient aucune somme à l'Etat pour leur abonnement.

Nous demandons de quel droit pareille faveur est consentie par l'administration.

Qu'en pensent les abonnés, qui déboursent 400 francs par an pour être mal servis ?

L'INCENDIE DE GUTENBERG

Nos alarmes réalisées. — 1.200 abonnés « à terre » pour un court-circuit. — Imprévoyance et incurie.

Etions-nous assez bons prophètes — en dépit de l'incurable optimisme officiel — quand nous demandions, il y a trois mois, ce que ferait l'administration en cas d'un incendie dans un multiple, et que nous prédisions,

dans ce cas, la suspension du service pour les abonnés pendant un temps très long ?

Pour un simple court-circuit, qui a provoqué, le 2 juin dernier, à Gutenberg, un commencement d'incendie vite éteint — c'était en plein jour — voilà 1.200 abonnés « à terre » — et atterrés sans doute ! pour un temps indéterminé

Pareil fait se produirait-il, si l'administration avait des meubles de secours, ou simplement des places disponibles sur les multiples voisins, pour y raccorder les abonnés, pendant que dureront les réparations nécessaires ?

Et si l'incendie avait éclaté la nuit et n'avait pas été enrayé à temps, c'est 15.000 abonnés qui seraient restés sans communication pendant 2 ans — sans compter l'interurbain.

Il est vraiment fâcheux — pour l'intérêt général — que les journaux ne se soient point trouvés parmi les abonnés « à terre ». Car nous aurions entendu un beau tapage dans la presse. Et les protestations virulentes des journaux, touchés au vif de leurs intérêts, auraient peut-être abouti à secouer l'administration et à la sortir de sa torpeur.

TROIS ANS OU SIX ANS

Dans son interview du *Figaro*, M. Simyan déclare que les réformes prévues dans son projet de loi *seront réalisées dans trois ans*.

Or, d'après le projet de loi lui-même — comme l'a fait remarquer M. de Montebello — les *crédits nécessaires à l'exécution de ces réformes sont échelonnés sur une période de six ans*.

Singulière contradiction !

Et nous posons ce dilemme :

Ou bien M. Simyan n'a pas lu son projet de loi... Et alors... il est inutile d'insister !

Ou bien, depuis le dépôt du projet,

on a trouvé un moyen permettant d'exécuter en trois ans des réformes dont les crédits ne seront votés que plus tard. Dans ce cas, nous demandons à être mis au courant de cette combinaison vraiment miraculeuse.

Nous attendons une réponse, qui, espérons-le, ne se fera pas trop attendre.

L'État fera-t-il faillite ?

Les interviews du *Figaro*.

Déclarations de M. de Montebello.

La réponse de M. Simyan.

Aveux significatifs.

Une réplique du président de l'A. A. T.

Le *Figaro* a publié le mois dernier plusieurs articles très intéressants sur la crise téléphonique.

M. Frantz Reichel a d'abord interviewé M. de Montebello sur le but et les motifs de notre campagne. Voici les passages les plus caractéristiques des déclarations que lui a faites le président de l'Association des abonnés :

« Nous sommes outrés, indignés ! nous en avons assez ! notre patience est lasse, et, décidés à ne plus nous laisser berner, nous allons donner l'assaut définitif aux routines administratives, à l'indolence des bureaux, à l'hostilité ténébreuse des ingénieurs de l'administration dont ils gaspillent, sans profit pratique pour le public, les millions, et qui, indifférents à tout, souverains maîtres du département où ils opèrent, contre le chef suprême, qui ne peut rien contre leur puissante camarilla, s'opposent systématiquement à toutes réformes sérieuses ! Ils n'en veulent pas, ils ont décidé qu'il n'y en aurait pas ! Ils ont un fromage, qu'ils défendent de toute la puissance formidable de leur inertie et de leurs bureaucratiques accords ! Nul ne peut y pénétrer, nul ne peut fourrer le nez dans leurs papiers ! Les députés et les sénateurs qui ont tenu à se documenter sur l'administration des

téléphones pour étudier, le plus sincèrement du monde, la question, et s'attacher à un projet de réformes, ont dû renoncer à la tâche: ils se sont heurtés à l'hostilité des bureaux, et M. Simyan, le sous-secrétaire d'Etat, lui-même, a, j'en suis convaincu, reconnu l'impossibilité dans laquelle il se trouve d'être utilement secondé par l'administration dont il est le chef responsable.

— Diable ! vous n'êtes guère encourageant.

— « Il m'est défendu de l'être, reprit le marquis de Montebello. Oh ! je ne nie pas la bonne volonté de M. Simyan. A améliorer les services téléphoniques, il a mis plus que de la bonne volonté ; avec une sincérité, un empressement, une clairvoyance et une énergie auxquels nous devons et auxquels il nous plaît de rendre hommage, il s'est efforcé d'introduire dans son administration les réformes indispensables. Il a vaillamment, courageusement lutté ; mais il a lutté en vain.

... « Depuis deux ans on a désarmé notre impatience en faisant miroiter à nos yeux le projet que, conformément à nos vœux et à notre programme, l'administration préparait lentement... Nous avons attendu, attendu, pleins de confiance et d'espérance. Et pourquoi ? Pour aboutir au projet que M. Simyan a dû se résoudre à accepter et à présenter aux Chambres, au projet qui prévoit un crédit de 42 millions à dépenser en six ans, alors que pour donner à Paris et à la France le service téléphonique utile aux besoins actuels et comparable à celui de l'Amérique, de l'Angleterre et de l'Allemagne, il faudrait dépenser tout de suite, et comme entrée de jeu, 50 millions !...

« L'Etat est incapable, au point de vue financier, de donner les crédits indispensables à la création d'un véritable réseau téléphonique. Les nécessités financières et budgétaires, les exigences des groupes politiques l'en empêchent. Incapable financièrement, l'Etat l'est encore plus au point de vue technique. En dépit des protestations et des réclamations, il n'a pu mettre sur pied un projet quelconque de réformes, rationnel et pratique. La lenteur, la complication des rouages administratifs, la routine et l'inertie des bureaux, l'incohérence de l'organisation empêchent tout progrès. Lorsque notre administration se décide enfin à adopter un nouveau système, il est

déjà vieilli et abandonné à l'étranger....

« L'administration fait faillite ; il faut remédier au gâchis scandaleux des téléphones, et pour y remédier il faut une solution énergique, radicale.

— Quelle est-elle ?

— Il n'y en a qu'une, celle que vous savez, celle qui est annoncée : *Le service des téléphones ne peut être réorganisé qu'avec le concours de l'industrie privée.* »

*
* *

Interviewé à son tour, M. Simyan a fait des déclarations qui renferment certains aveux précieux à enregistrer. Pour lui, l'industrie privée « ne pourrait pas plus » que l'Administration, mais l'honorable Sous-Secrétaire d'Etat ne donne aucun argument — et pour cause — à l'appui de cette affirmation téméraire.

M. Simyan poursuit :

« Le matériel que nous substituons à l'ancien est aussi parfait que possible ; il n'y en a pas de meilleur à l'étranger (?) ; mais, pour qu'il donne exactement les résultats qu'on attend de lui, il faut que *la substitution soit intégrale* ; actuellement, trois matériels fonctionnent, et cette circonstance... provisoire empêche d'apprécier autant qu'il convient les supériorités d'un outillage auquel le public trouve déjà, aujourd'hui que le personnel y est exercé, des avantages indiscutables. La substitution du matériel nouveau à l'ancien se poursuit ; elle sera nous l'espérons, terminée à la fin de 1909 ; elle le sera sûrement en 1910. On ne peut aller plus vite ; l'industrie privée ne pourrait se montrer plus célère. »

Le passage suivant est particulièrement important :

« Nous avons actuellement 60.000 abonnés (1), avec les améliorations apportées et celles en cours, nous sommes en mesure de donner pour 3 ans, encore, satisfaction au public (?). L'effectif des abonnés augmente en effet de 3 à 4.000 par an ; or nous avons une disponibilité de 10.000 lignes qui sera utilisée dans le délai que je vous indique. *Si à cette époque rien n'était fait, la situation serait alors*

(1) Il y a certainement un lapsus : le nombre actuel des abonnés de Paris n'atteint même pas 45.000.

inextricable, et l'Etat ferait faillite en ne pouvant assurer un de ses services publics. Mais, dans 3 ans, le projet que j'ai élaboré avec le concours des techniciens les plus autorisés de l'administration et de l'industrie privée sera réalisé, et alors, disposant au total de 150.000 lignes environ, l'administration pourra accepter 80.000 abonnés de plus et remplir utilement, avec un outillage parfait, le service des communications.

— Soit ! Mais le marquis de Montebello affirme que le projet ne sera pas voté ; que voté, il sera réalisé en six ans, et que pendant six ans... le scandale téléphonique se poursuivra, et après se continuera.

— Je vous affirme que le projet voté, *il sera réalisé dans trois ans !* Mais pour qu'il soit réalisé dans ce délai, *il est indispensable qu'il soit voté avant les vacances*, et il le sera je n'en doute pas. Les raisons que je ferai valoir par lettre à la commission des postes, qui se réunit ce mois-ci, et à la tribune, à la rentrée des Chambres, convaincront, j'en suis sûr, le Parlement. »

*

A la suite de cette interview, M. de Montebello a écrit la lettre suivante, qui a paru dans le *Figaro* du 20 mai :

Paris, le 16 mai 1908.

Monsieur Frantz-Reichel
Rédacteur au *Figaro*

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez me permettre de clore, en deux mots, la polémique qui s'est engagée dans les colonnes du *Figaro* relativement à la crise téléphonique.

M. Simyan ne pouvait évidemment pas avouer publiquement qu'il était découragé, qu'il savait l'insuffisance de son projet et que le service téléphonique allait de mal en pis. Cependant il est des bornes à l'optimisme officiel.

Il me faudrait abuser de l'hospitalité du *Figaro* si je voulais réfuter en détail la défense qu'a présentée le sous-secrétaire d'Etat : je me borne donc à quelques observations :

M. Simyan tout d'abord s'enorgueillit de l'inauguration du nouveau bureau des Sablons ; il a donc oublié de consulter les

abonnés de ce bureau, qui lui auraient appris que, dans cette partie du réseau, le téléphone est tout simplement impraticable !

Par cet exemple, on peut juger de la valeur des autres satisfactions administratives de M. Simyan.

Pour l'avenir, M. Simyan annonce que, dans trois ans, Paris sera doté d'un réseau téléphonique incomparable, alors que le matériel prévu n'est qu'une caricature de la Batterie Centrale telle qu'elle fonctionne actuellement partout.

M. Simyan annonce de même que le nouveau matériel sera substitué à l'ancien à la fin de l'année 1909 — au plus tard en 1910 — or, le projet de loi dont il est l'auteur, échelonne les crédits de 1908 à 1913 — Ce qui fait bien 6 ans.

En réalité, le sous-secrétaire d'Etat a été mis sous le boisseau — lui et les réformes — par ces fameux chefs auxquels il avoue qu'il est obligé de s'en rapporter. C'est cet état-major d'ingénieurs qui s'oppose à toutes les réformes demandées par le public et approuvées par le personnel actif. Quant à l'Association des Abonnés au Téléphone, elle a tenu à annoncer la faillite imminente et elle *se bornera pour le moment à prendre acte des déclarations de M. Simyan qui a reconnu que, SI SON PROJET DE LOI N'ÉTAIT PAS VOTÉ AVANT LES VACANCES, SON PROGRAMME NE POURRAIT ÊTRE EXÉCUTÉ DANS LE DÉLAI DE 3 ANS, ET QUE CE SERAIT LA FAILLITE DE L'ÉTAT !*

Alors, l'administration voudra-t-elle reconnaître qu'elle eût mieux fait de faire appel plus tôt au concours de l'industrie privée ?

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

MARQUIS DE MONTEBELLO.

*
* *

On ne saurait mieux tirer la morale de cette intéressante polémique, que l'a fait M. de Montebello.

De l'aveu même de M. Simyan, il faut donc que le projet de loi soit voté avant les vacances pour que l'administration des téléphones ne soit pas acculée, dans trois ans, à une faillite irrémédiable.

Or, nous l'avons dit, tout fait présumer que ce projet ne sera pas voté — surtout pas avant les vacances.

Il ne nous reste plus qu'un mois pour savoir si l'Etat pourra s'écrier, comme ce commerçant sur des affiches qui firent grand bruit à Paris, voici quelques années :

— Enfin nous avons fait faillite !

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyage d'excursions Aux Plages de la Bretagne.

Du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursions aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-Labbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours.

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} classe, 45 fr. ; 2^e classe, 36 fr.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.

En outre, il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement des billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classe réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

Billets de libre circulation.

Pour les plages des Côtes Sud de Bretagne.

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre chaque année, du jeudi qui précède les Rameaux, au 31 octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay : 1^{re} classe, 100 fr. ; 2^e classe, 75 fr.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et de 0 fr. 09072 en 2^e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignades et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^e, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 % du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur

épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Avis.

Afin de permettre aux touristes ainsi qu'aux familles de s'installer sur une des plages de Bretagne et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, délivre du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 Octobre inclus, au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (lignes de banlieue du réseau de l'Ouest exceptées), des abonnements individuels et de famille de première et deuxième classe, pour les côtes sud et nord de Bretagne (gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Folligny et des haltes d'embranchement vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'aller et retour à ces côtes avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des côtes sud et nord de Bretagne, ils sont valables 33 jours avec faculté de prolongation d'un ou deux mois moyennant supplément de 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse en aucun cas dépasser le 15 Novembre.

Le prix des cartes d'abonnement est de 95 fr. en deuxième classe et de 130 fr. en première classe, lorsque la distance pour les parcours (aller et retour) n'excède pas 1.000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au-delà de 1.000 kilomètres, le prix est augmenté de 0 fr. 045 et de 0 fr. 065 (en deuxième et première classe) par kilomètre en sus. Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

CHEMIN DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets directs simples de Paris à Royat et à Vichy.

La voie la plus courte et la plus rapide pour se rendre de Paris à Royat est la voie " Nevers-Clermont-Ferrand. "

De Paris à Royat : 1^{re} classe, 47 fr. 70 ; 2^e classe, 32 fr. 20 ; 3^e classe, 21 fr.

De Paris à Vichy : 1^{re} classe, 40 fr. 90 ; 2^e classe, 27 fr. 60 ; 3^e classe, 18 fr.

Billets d'aller et retour individuels ou collectifs pour toutes les Stations Thermales.

Du réseau P.-L.-M. notamment :

Aix-les-Bains. — Chatelguyon (Riom). — Evian-les-Bains. — Genève. — Menthon (Lac d'Annecy). — Uriage (Grenoble). — Royat (Clermont-Ferrand). — Thonon-les-Bains. — Vichy, etc...

1^o Billets d'aller et retour individuels de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 10 jours, avec faculté de prolongation, délivrés du 1^{er} mai au 31 octobre, dans toutes les gares du réseau ; réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes.

2^o Billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 33 jours avec faculté de prolongation, délivrés du 1^{er} mai au 15 octobre, dans toutes les gares du réseau, sous condition d'effectuer un parcours simple minimum de 150 kil., aux familles d'au moins 3 personnes voyageant ensemble.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 3^e personne, la moitié de ce prix pour la 4^e et chacune des suivantes. — Arrêts facultatifs. — Faire la demande des billets (individuels ou collectifs) 4 jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Il peut être délivré à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'identité, sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

REMISES A NOS ADHÉRENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, r. Amélot, tél. 263-26. — Rem. 10 %.

Accessoires de pharmacie.

V. Bontemps, 20, r. des Francs-Bourgeois, tél. 266-15.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55.
— Remise sur les achats faits par son entremise.

Apéritifs sans alcool

Ferments apéritifs, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Tél. 824-00. — Remise.

Appareils de désinfection

Guasco, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Remise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appartements à louer

M^{me} Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François I^{er} (Champs-lysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

Brûleur Guasco, pour ôter mauvaises odeurs et contre maladies contagieuses. 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Voir aussi Désinfection. — Remise.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes. — 5 %.

Agence parisienne de la marque Cotteau, 6, rue Poisson, tél. 553-55. — 15 % sur cycles.

Kléber-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.
Puniet, fabricant breveté S. G. D. G., 179, faubourg Saint-Honoré (en face l'hôpital Beaujon), tél. 559-58. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours) ; Bière de la « Tour Carrée » ; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Bijouterie

Bazar de Bijouterie et Horlogerie, 74, rue de Rivoli. Tél. 282-04. — 10 %.

Bois et Charbons

Magnant, 11, rue Boucry, bois, charbons, coke. — Remise aux membres de l'Association.

Blanchisserie

L. Nardot, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-sur-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

Pinédo, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

Cafés, Thés, Chocolats

Caviezol, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixater », 4, rue de Médoni, tél. 233-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Mexicaine Moran, 44, r. Taitbout, café, chocolat, servis chauds, tél. 126-27.

Chapellerie, Cannes, Parapluies

Clément (Chapellerie Anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Coffres-Forts

La Sécurité, 20, Passage des Panoramas. — Remise à nos adhérents.

Déménagements

Walon, 106, rue Lafayette, tél. 423-66. — Forte remise.

Dentistes

Alexis Carpentier, 7, rue de Chabrol. — Remise aux adhérents, 20 % sur prothèse; 10 % sur soins.

Désinfection à domicile

Sanatorium d'Auteuil. Proc. Guasco, 183, r. de Javel. T. 730-16. — Rem.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château-Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Eputation de literie

Sanatorium d'Auteuil, 183, rue de Javel. tél. 730-16. — Remise.

Ferments purs de raisins

Ferments Français, 2, rue des Fossés Saint-Bernard. T. 824-00. — Remise.

Fonds de commerces

Dagory, 13, boulevard Saint-Denis. — Vente et achat de fonds de commerces, industries, usines. Association. Rien à payer d'avance. Tél. 303-42. — Remise 10 %.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Horlogerie

Bazar de Bijouterie et Horlogerie, 74, rue de Rivoli. Tél. 282-04. — 10 %.

Huiles et Graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et Savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de Saint-Etienne. — P. Jourdan, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et Robinetterie

E. Poincet (L'hygiène moderne), 20 et 27, r. de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

Location pour bals et soirées

Tournant et C^{ie}, 29, rue Copernic (Place Victor-Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

Location de voitures

L. Avitabile, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à écrire

Péray (machines Manhattan), 3 bis, rue Bleue, tél. 308-84. — 10 %.

Blanchard, (Machines à écrire d'occasion) et fournitures, 113, Bd Richard Lenoir, téléphone 930-94.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, île de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

Imprimerie Moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Caillon), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamps, tél. 684-51. — 5 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

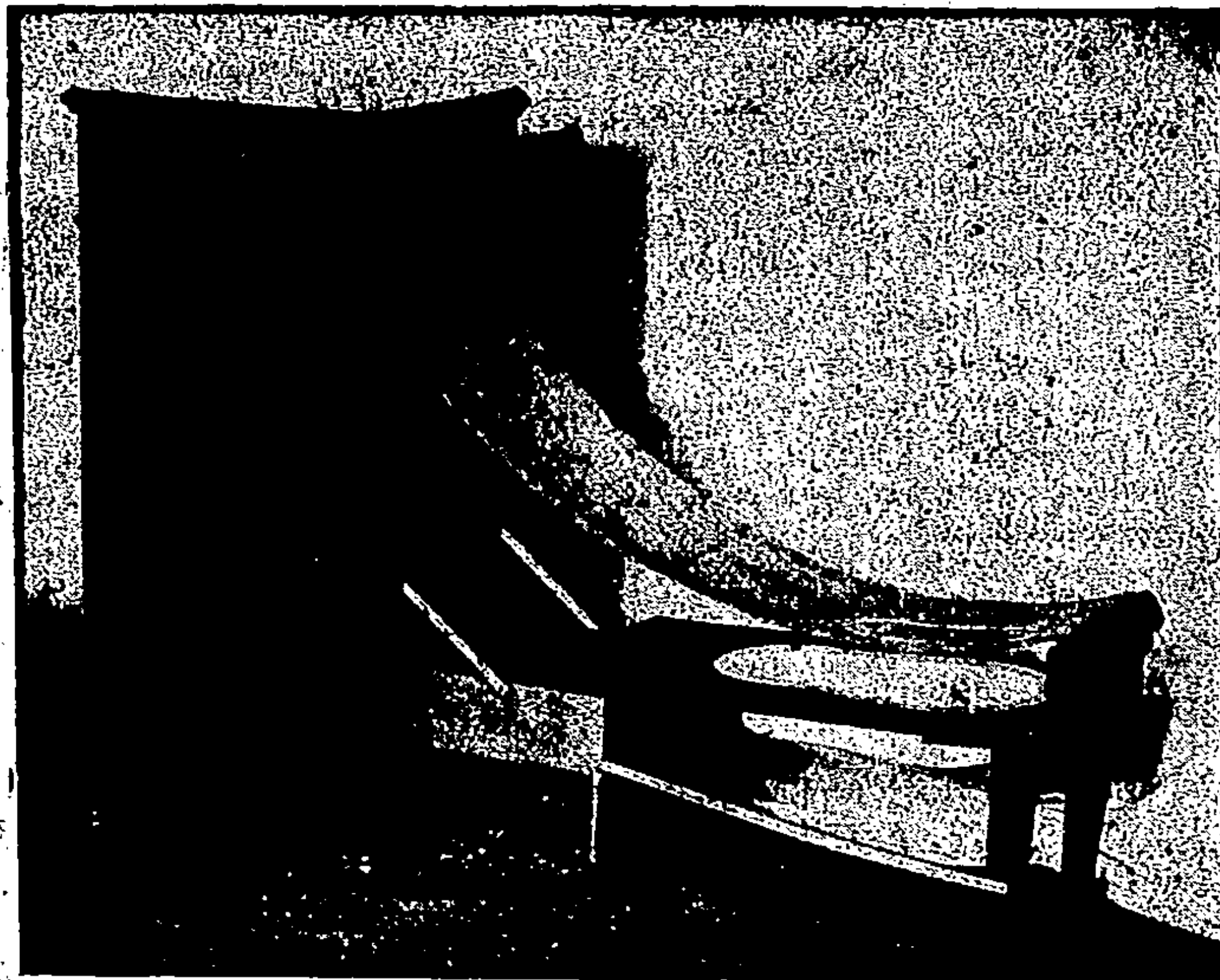
Ch. Vaast, 22, r. de l'Odéon, t. 810-38. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

Vins

Grande Union Viticole de France, 85, rue Richelieu. Téléphone 26-221. — Remise 10 % aux adhérents.



L'Indispensable

BREVETÉ S. G. D. G.

Table de Nuit à transformations multiples

Contenant tout ce qui est indispensable aux soins internes et externes de la femme.

**BIDET, BUREAU, COIFFEUSE
DOUCHE ET HAMAC**

permettant de prendre des bains complets et prolongés
des organes affectés.

A. GAUVAIN, Fabricant,
42, rue d'Avron, PARIS

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEGUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS

Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes, Bois

Spécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères
et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

PRIME absolument gratuite
OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents
comporte un emplacement réservé à la photo-
graphie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des
plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

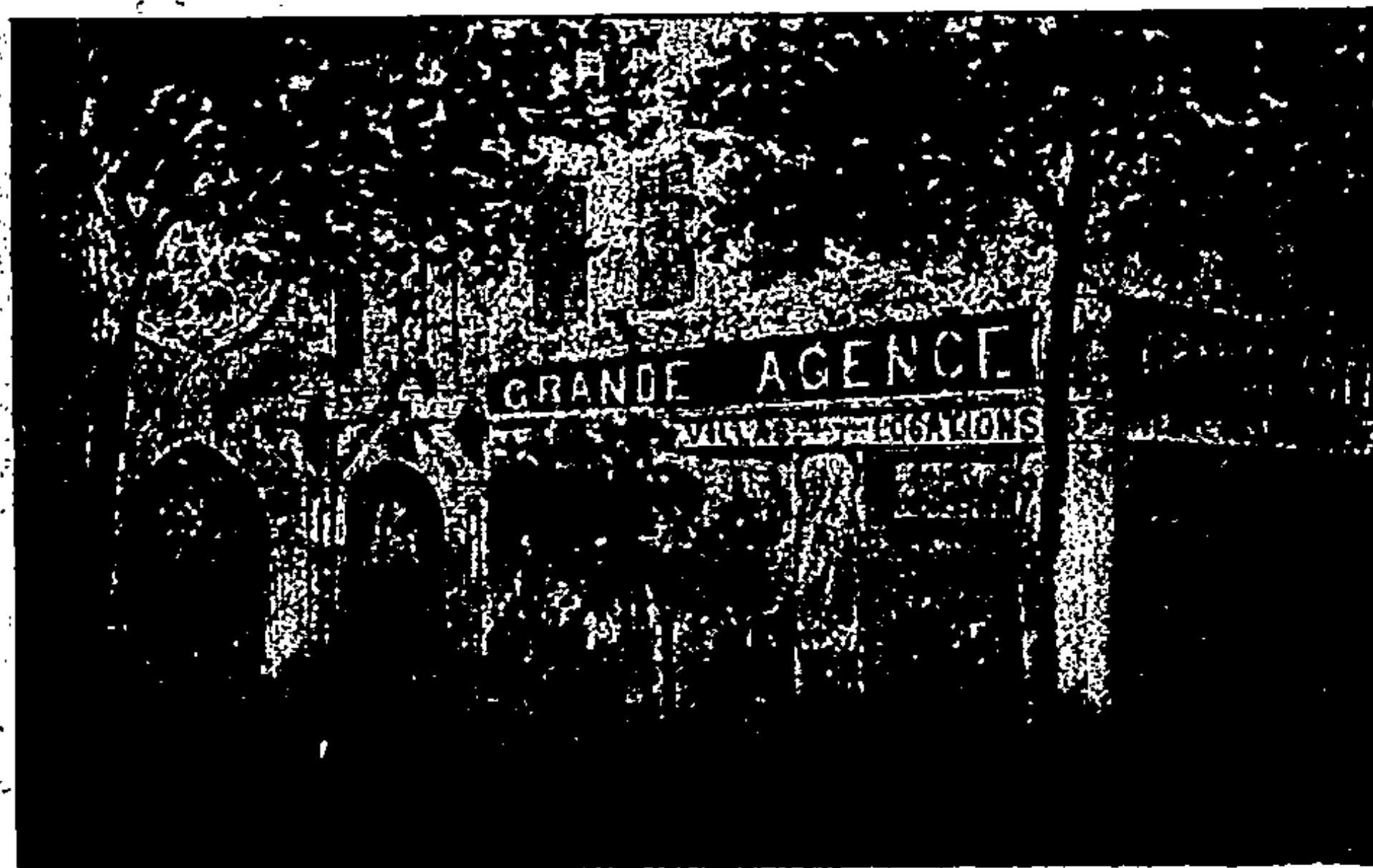
et l'Association, nous pouvons offrir *gracieuse-
ment* à tous les adhérents, la photographie qui
doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

Photographie d'Art ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85



Salle de Dépêches. - Renseignements Gratuits.

Le Gérant. NOËL TEXIER.

Grande Agence

NICE, 39, Avenue de la Gare, NICE

TELEPHONE 10-13

MAISON DE PREMIER ORDRE
pour Renseignements à la Colonie étrangère

LOCATION DE VILLAS ET APPARTEMENTS

VENTES de Propriétés et de Fonds de Commerce, Hôtels, Pensions, etc.

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier et Fils

TÉLÉPHONE
408.80

CHARBONS MAGNANT

11, Rue Boucry, 11, PARIS

LIVRAISON DIRECTE DES MINES
à partir d'un sac de 50 kilos.

FOURNITURES pour IMMEUBLES. — Prix les plus bas de la place de Paris.

GRAND UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAI dans les principaux vignobles français.
VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.

Remise 10 % aux adhérents.

Téléphone 126.22

434.55 EXCEL TRADING OFFICE

R. DE BEAULINCOURT M^{re}

(Ancienne Maison G. GALAND et Co)

54, RUE DE BONDY

Fournit sur demande, circulaires, devis et conditions pour achats d'ameublements, installation de villas, châteaux, linge de maison, tentures, fourrures, articles de voyage, autos, trousseaux, joaillerie, orfèvrerie, etc. Acheteurs en toutes branches.

Des remises spéciales variant suivant les articles sont faites aux membres de l'Association sur présentation de leur carte.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ 89, rue d'Amsterdam, Paris

Téléphone 151.32

EXPOSITION INTERNATIONALE du Livre, de l'Affiche et de la Publicité. — PARIS 1907. Hors Concours Membre du Jury

AFFICHAGE dans toutes les communes de France. **CONSERVATION** d'affiches dans plus de 1.400 emplacements réservés.

AFFICHAGE SPÉCIAL SUR PALISSADES

CONFECTION D'ADRESSES à la main pour Paris, Province, Etranger.

Listes spéciales de tous les habitants de Paris, rue par rue, maison par maison.

Services et documents particuliers pour Paris, Province, Etranger. (Plus de 8.000.000 adresses.)

ÉMISSIONS — ÉLECTIONS

J.-R. BOHL, Directeur

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS A DOMICILE (Catalogues, Journaux, etc.)

ATELIERS SPÉCIAUX d'Echantillonnage pour Catalogues, Cartes d'échantillons, etc.

Brochage, Façonnage, Pliage, Encartage, Mise sous bandes et enveloppes, etc.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Fournisseur des Compagnies de Chemins de fer, Grands Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

Catalogue franco sur demande.

LE NAZOGÈNE

du Docteur POLACEK

4, Square Maubeuge, Paris.

Pommade, qui par son effet calmant supprime l'inflammation, les rougeurs et colorations du Nez, et qui en absorbant les matières sous-cutanées du derme nasal l'amincit.

Prix : 5 fr. ou franco contre mandat : 5 fr. 85.



- BREVETS D'INVENTION -
Marques et Modèles
OFFICE DESNOS

Fondé en 1843

C. Chassevent, Ing. E. C. P.
11, Boulev. de Magenta, **PARIS**

Recherches et copies de Brevets
Procès en contrefaçon — Expertises

Téléph. 430-31 — Adr. Télégr. INVENTION-PARIS

MEUBLES DE
BUREAU

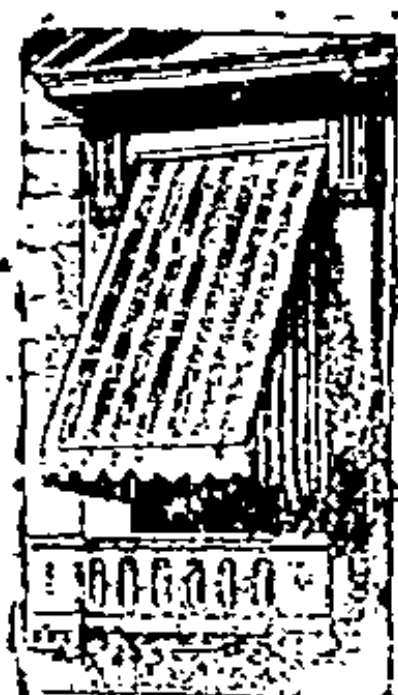
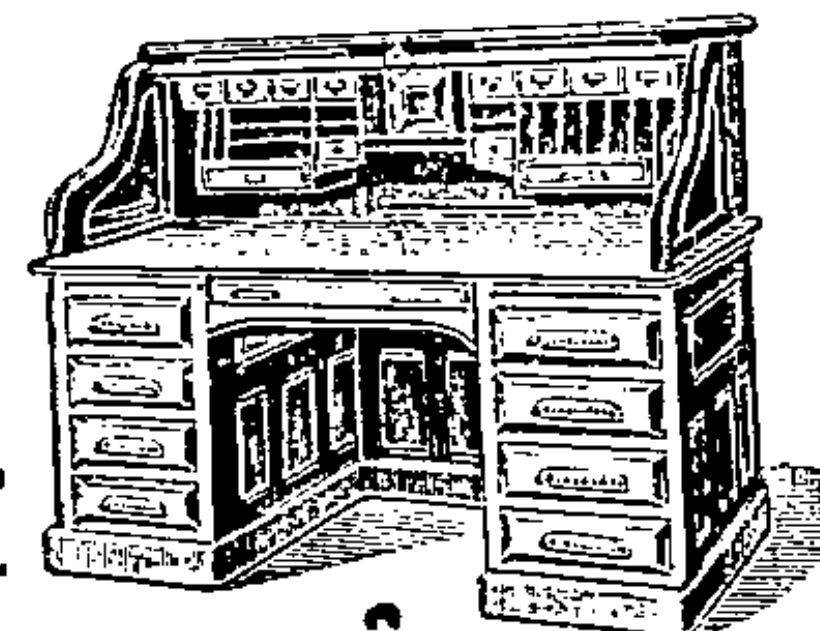
Standard

PARIS

113, rue Réaumur

GRAND PRIX. PARIS 1900

BIEN CONÇUS
BIEN FABRIQUÉS



**FABRIQUE de
STORES**

INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS

TOUS LES GENRES

A. RUELLÉ

53, rue des Petits Champs,

PARIS

TÉLÉPHONE
236.74

POUR VOS JARDINS
employez les

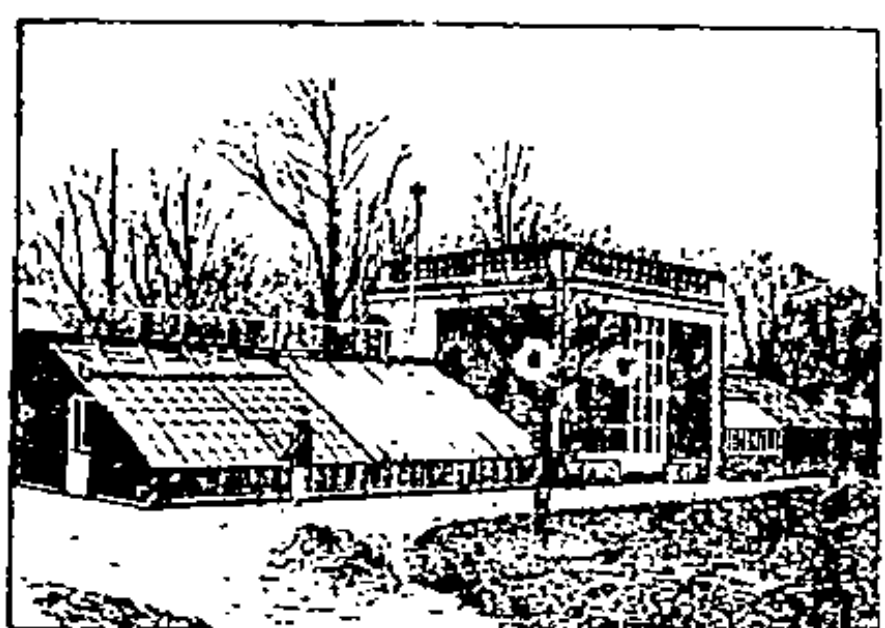
Toiles Dufour

Pour arbres fruitiers, espaliers, serres, corbeilles de fleurs, etc.



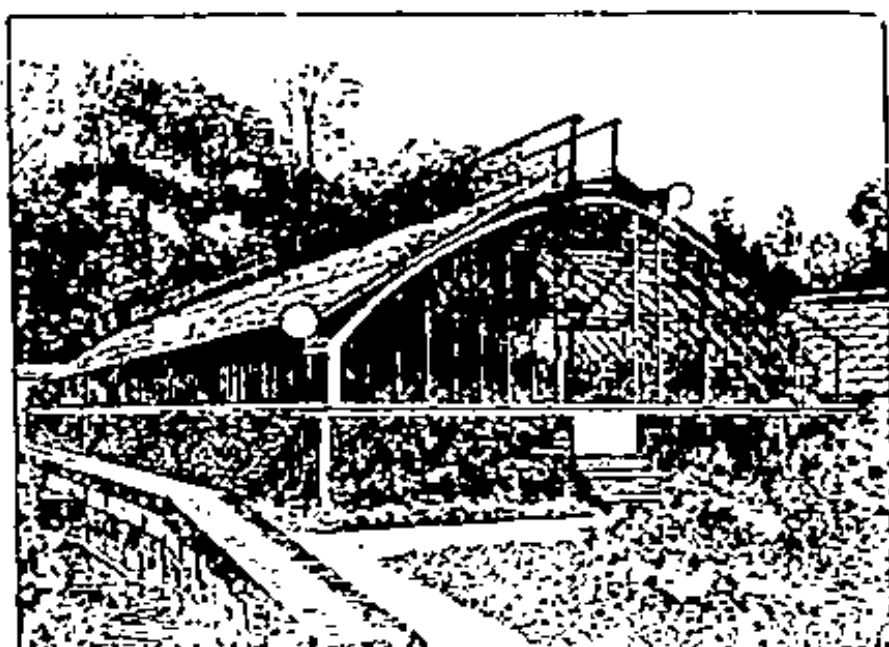
**TOILES A OMBRER
pour SERRES**

La toile donne l'ombrage idéal :
1° Il est égal partout ; — 2° il se
place et s'enlève à volonté. Qua-
lités différentes suivant la nature
de plantes. — Devis sur demande
avec toiles prêtes à poser.



**TOILE-ABRI
pour ESPALIERS**
(Lisières indéchirables)

pour préserver des gelées tardives du
printemps ainsi que des pluies froides
encore plus néfastes. Accessoires spé-
ciaux permettant de coulisser les toiles
avec rapidité.



**TOILE ENDUITE NOIRE
Imperméable DUFOUR**

en remplacement des paillassons
Conservation parfaite de la chaleur. —
Plus économique par sa durée qui
est d'environ dix ans. — Devis sur de-
mande avec toiles prêtes à poser.

Demandez le
Catalogue illustré franco.

Baches Dufour en toile verte imperméable pour voitures, hangars, abri provisoire, etc.

Maison S. DUFOUR Aîné, fondée en 1865

TÉLÉPH. 106-91 — Les fils de S. Dufour aîné, succ.

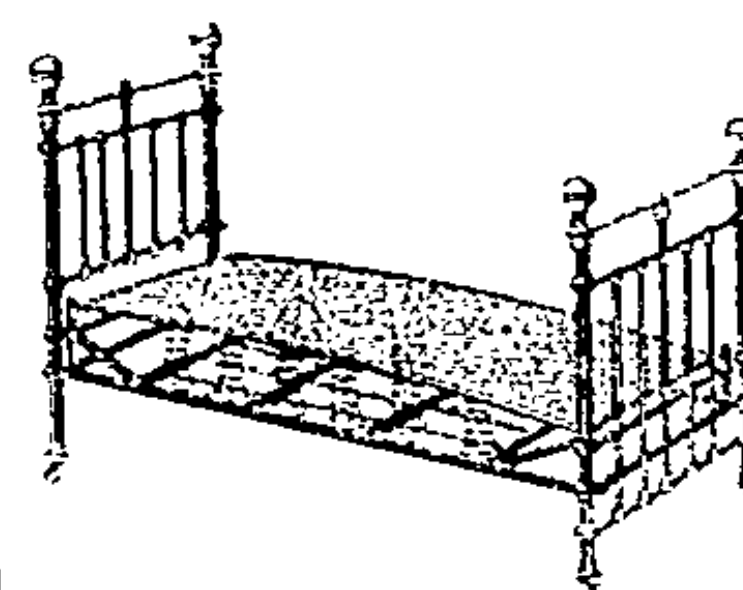
27, Rue Mauconseil, **PARIS**, 1^{er}.

Le rue donne 38, rue Montorgueil.

AULIT SANS PAREIL

27-29, boulevard Voltaire, **PARIS**

TÉLÉPHONE 919-20



**LITS ET SOMMIERS
MÉTALLIQUES**

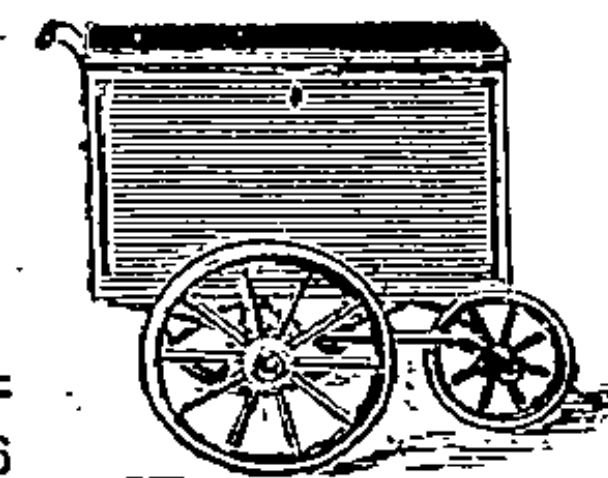
**MATELAS
EN DUVET DE JAVA**

Catalogue envoyé FRANCO sur demande.

Remise 5 % aux membres de l'Association

LE TRI BLOTTO

LOCATION, ENTRETIEN
RÉPARATIONS



VENTE

TÉLÉPHONE 270.96

COMMISSION. EXPORTATION

5, rue Charlot, PARIS

PHOTOGRAPHIE

du Corps Diplomatique
Français et Étranger et
des Célébrités Contempo-
raines.

Médaille d'Or Exposition Universelle Saint-Louis 1904
Diplôme d'honneur. — 12 MÉDAILLES D'OR

EUG. PIROU

33, Rue Boissy-d'Anglas, 33, **PARIS**

Téléphone 242-27

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS

Salon et Atelier de Pose au premier étage.